

*Son Etat est son fils, sa grandeur est sa fille,
Et de ses intérêts bornant sa parenté,
Tout seul il est sa race & sa posterité.*

*Moines dé-
froquez.*

II. Au commencement du mois de Mai on publia à Rome un Indult * en faveur des Moines ou Religieux Apostats, par lequel Sa Sainteté les pardonne & leur permet de rentrer dans leur Ordre ou tel autre qu'ils voudront choisir; on fait si peu d'état des Moines défroquez dans les Païs étrangers; principalement dans les Etats Protestans, qu'en Hollande on dit communément en forme de Proverbe, *qu'il seroit difficile de faire un bonête homme d'un Moine défroqué*; parce qu'on est prévenu qu'il n'y a que le libertinage qui les a engagé de se sauver de leur Monastere.

*Départ des
Galeres du
Pape pour
Malte.*

III. Sur les bruits qui se sont répandus; que les Turcs menaçoient l'Isle de Malte, le Grand Maître ayant demandé du secours au S. Siege, le Pape fit partir ses Galeres au mois d'Avril, avec six cens hommes d'Infanterie commandées par Don Frederico Colonna: Les Capitaines & les Lieutenants de ces Troupes Auxiliaires sont tous Chevaliers de Malte.

*Baile de
Venise à Con-
stantinople.*

IV. Quoi que la République de Venise n'ait pas moins conçu d'ombrage de l'armement des Turcs que les Maltois, & qu'elle ait pris ses précautions dans les échelles du Levant, elle n'a pas laissé de nommer le Chevalier, Mocenigo, (ci-devant Ambassadeur en Anglererre) pour aller à Constantinople

* *C'est une grace particuliere que le Pape a droit d'aceorder, contre la disposition du Droit commun,*